DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO) POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT L'EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION JUSQU'À LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

1. Référence : Pièce B-0005, Gaz Métro-1, document 1, page 4.

Préambule :

Aux lignes 10 à 14 de la référence, Gaz Métro indique que :

«Le premier stade du développement couvre une période de production de près de 15 ans.

L'opération initiale consiste à exploiter la mine à ciel ouvert […] »

Demandes :

1.1 Veuillez indiquer si d'autres stades de développement sont anticipés par Gaz Métro ou par le client.

1.2 Le cas échéant, veuillez préciser la période de production correspondante ainsi que les opérations prévues par le client à chacun de ces stades de développement.

1.3 Veuillez évaluer la probabilité que Gaz Métro puisse livrer du gaz naturel à ce client au-delà du terme initial du contrat prévu pour 10 ans.

2. Références :
(i) Pièce B-0005, Gaz Métro-1, document 1, pages 4 et 7;
(ii) Pièce B-0007, Gaz Métro-1, document 3;
(iii) Pièce B-0008, Gaz Métro-1, document 4.

Préambule :

Il est indiqué à la référence (i) que le premier stade du développement couvre une période de près de 15 ans et que l'activité d'extraction de carbonate de lithium a une durée de vie estimée à 15 ans.

À la référence (ii), le terme du contrat à conclure avec le client, Québec Lithium Inc., est de 120 mois, soit dix ans, dont une année de rodage.

À la référence (iii), Gaz Métro base son analyse financière sur une période d'amortissement comptable des investissements de 40 ans.

Demandes :

2.1 Veuillez concilier la période d'extraction prévue de 15 ans, la durée du contrat avec le client de 10 ans et la période d'amortissement comptable des investissements de 40 ans.

2.2 Veuillez indiquer si le client a manifesté l'intention de renouveler son contrat de service de gaz naturel au terme de celui-ci.

3. Référence : Pièce B-0005, Gaz Métro-1, document 1, page 7.

Préambule :

« Étant donné que l'extraction de carbonate de lithium a une durée de vie estimée de 15 ans et que Gaz Métro n'a pour l'instant identifié aucun autre client qui pourrait se raccorder à court terme, Gaz Métro a choisi d'évaluer ce projet selon des conditions particulières. Ainsi, Gaz Métro a choisi d'établir le niveau de contribution du client en se basant sur une période de consommation de 15 ans correspondant à celle de la réserve prouvée de la mine. »

Demande :

3.1 Veuillez préciser comment Gaz Métro a établi le niveau de la contribution du client et déposer les calculs correspondants.

4. Références : (i) Pièce B-0005, Gaz Métro-1, document 1, page 10;
(ii) Pièce B-0008, Gaz Métro-1, document 4.

Préambule :

Gaz Métro présente à a référence (i) l'analyse financière du projet. Cette analyse prévoit, avec la contribution prévue du client, un taux de rentabilité interne de 7,52 %, un point mort tarifaire de 1 an et décrit les impacts tarifaires du projet sur 5 et 40 ans.

L'analyse financière à la référence (ii) est basée sur une période d'amortissement comptable de 40 ans.

La Régie désire connaître les effets d'un raccourcissement de la période d'amortissement comptable des investissements sur le niveau de contribution du client et sur l'impact tarifaire.

Demandes :

4.1 Veuillez indiquer le niveau de contribution requis du client et les impacts tarifaires du projet, avec les calculs correspondants, pour chacune des alternatives suivantes :

4.1.1. Amortissement comptable des investissements sur une période de 10 ans, soit sur la durée du contrat à conclure avec le client;

4.1.2. Amortissement comptable des investissements sur une période de 15 ans, soit sur la période de la réserve prouvée de la mine;

4.1.3. Amortissement comptable des investissements sur une période de 20 ans, dans l'éventualité d'un renouvellement du contrat de service avec le client pour une période additionnelle de 10 ans.

5. Références : (i) Pièce B-0005, Gaz Métro-1, document 1, page 11;
(ii) Dossier R-3782-2011, pièce B-0058, Gaz Métro-23, document 1.

Préambule :

Gaz Métro présente une analyse de sensibilité à la référence (i) qui démontre une grande sensibilité du projet aux variations des volumes de vente et des coûts de construction.

À la référence (ii), Gaz Métro indique que, lors de la réalisation de l'étape des plans et devis, elle a constaté que les coûts du projet d'investissement visant la construction d'un bureau d'affaires à Rouyn-Noranda avaient significativement augmenté. Gaz Métro explique cette augmentation par un niveau d'activité dans cette région plus élevé qu'anticipé, suite aux annonces d'agrandissement et de construction de mines. Il en a résulté une difficulté accrue liée à la disponibilité des entrepreneurs de la région ainsi que de certains métiers spécialisés.

Demandes :

5.1 Veuillez indiquer si la situation décrite à la référence (ii) s'applique pour le présent projet.

5.2 Si oui, veuillez évaluer la probabilité que les coûts du projet soient plus élevés que prévus ainsi que l'ampleur des augmentations.

5.3 Si non, veuillez expliquer pourquoi.

6. Référence : Pièce B-0005, Gaz Métro-1, document 1, page 8.

Préambule :

« Il est à noter que les diamètres des conduites ont été déterminés sur la base des équipements qui seront installés en tenant compte du fait qu'ils ne sont pas tous utilisés en même temps »

Demandes :

6.1 Veuillez expliquer les circonstances qui font que les équipements qui seront installés ne seront pas tous utilisés en même temps.

6.2 Veuillez indiquer s'il y a une possibilité que ces équipements soient utilisés en même temps et, le cas échéant, l'impact sur les diamètres des conduites à installer et le coût du projet.